

Mise en place d'un plan de gestion différenciée

Exemple du Golf Club Impérial (Prangins)

K₇



© Atelier Nature et Paysage

Contexte, raisons d'agir

La gestion différenciée est un mode de gestion des espaces verts qui a pour but de varier et d'adapter la gestion et l'entretien en fonction du type de surfaces, des usages et des intérêts écologiques et paysagers.

L'entretien différencié peut se résumer ainsi :

« Entretenir autant que nécessaire mais aussi peu que possible »

Les objectifs sont de concilier développement de la biodiversité et accueil du public, d'optimiser le temps consacré à l'entretien et de rationaliser l'utilisation des ressources.

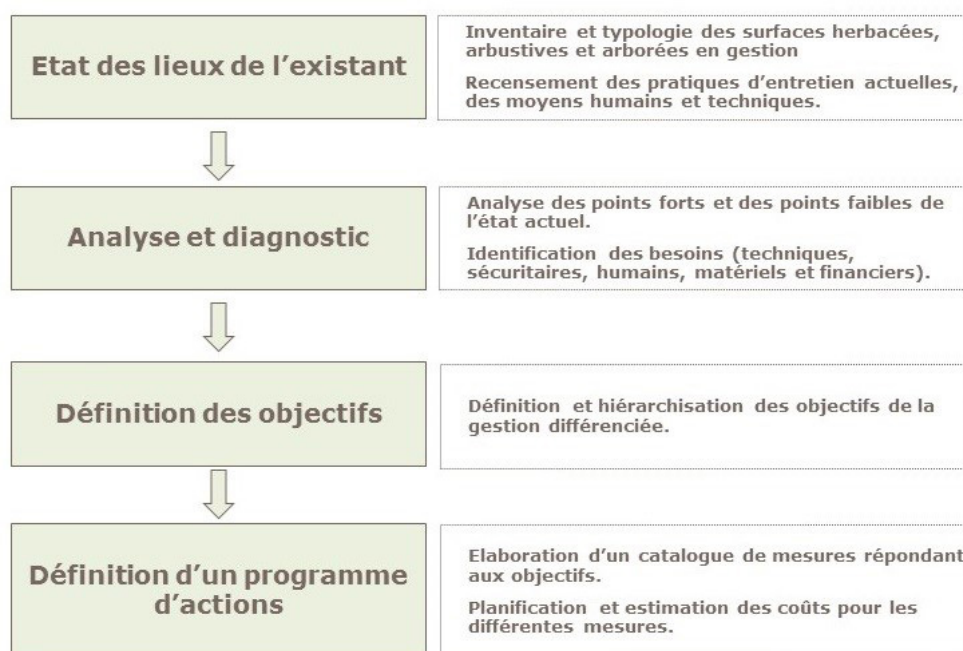
Le domaine du Golf Club Impérial couvre une surface de 70 hectares dont seuls 30 d'entre eux sont occupés par des surfaces de jeu. Il est inclus dans le périmètre du Contrat Corridors Lac-Pied du Jura et est certifié par deux labels axés sur des thèmes environnementaux, sociaux et économiques (labels Geo et Golf Ecodurable).

Les objectifs spécifiques de ce projet sont de mettre en œuvre un plan de gestion différenciée et de valoriser les interventions déjà engagées par le Golf en matière de respect et de promotion de l'environnement.

Mise en oeuvre

La mise en place d'un plan de gestion différenciée est une démarche participative intégrant les gestionnaires et acteurs du site tout au long du processus. Cette démarche est présentée dans la figure ci-dessous. Cette intégration permet d'obtenir un document correspondant aux besoins des différents acteurs et ainsi maximiser son application.

ETAT DES LIEUX DE L'EXISTANT



Démarche méthodologique générale pour la mise en place de la gestion différenciée (© Atelier Nature et Paysage)

Surfaces en gestion et valeurs naturelles

Un inventaire quantitatif (métrés) et qualitatif (nature, intensité de l'entretien et usages) des surfaces permet d'avoir une vision d'ensemble du site et du travail de gestion tout en précisant les objectifs. Il sert de base pour l'étape d'analyse et de diagnostic. L'inventaire permet de mettre en évidence les spécificités et les valeurs d'un site.



Espèces menacées observées sur le périmètre du golf. De gauche à droite : Orchis abeille, Lucane cerf-volant et Martin-pêcheur (© Atelier Nature et Paysage & Sylvie Barbalat)

En juin 2016, l'inventaire de la flore et des milieux sur le domaine a permis d'identifier :

- Les surfaces herbeuses et ligneuses, les surfaces en eau et les contraintes liées à ces différents milieux (protection des eaux et des milieux) ;
- Les espèces animales et végétales présentes sur le site, dont des espèces menacées : 14 espèces végétales et 39 espèces animales ;
- Les zones de présence de plantes exotiques envahissantes, à contrôler et éliminer.

Lors de l'état initial, la présence de milieux protégés ou prioritaires a également été évaluée. Pour cela, le Réseau écologique cantonal (REC) a été consulté, tout comme les inventaires cantonaux et fédéraux.

Pratiques d'entretien, moyens à disposition, organisation

Dans un second temps, toutes les informations liées aux pratiques d'entretien, aux ressources en personnel, en machines et à l'organisation du travail sont consignées par type de surface :

- Le type d'intervention, la fréquence et la période de réalisation ;
- Les outils et machines utilisés ;
- Les personnes en charge des interventions (jardiniers ou mandataires) ;
- L'utilisation d'engrais, de traitements préventifs ou curatifs ;
- Les recours éventuels à l'irrigation avec le mode de mise en œuvre et les quantités ;
- L'utilisation des rémanents (produit de fauche, de tonte, de taille...) ;
- Les moyens de lutte utilisés contre les plantes exotiques envahissantes et les animaux nuisibles.



Entretien des surfaces, *de gauche à droite* : Fauche des prairies en juin ; Elimination des nids de chenilles processionnaire et fauche des roselières en hiver (© Golf Club Impérial)

Dans le cas du Golf Club Impérial, les actions menées sur les habitats des principaux groupes faunistiques (oiseaux, chauves-souris, reptiles) ont également été relevées.

Il ressort de cette analyse que les milieux naturels et semi-naturels du Golf Club Impérial sont gérés de manière extensive et adaptée. De manière générale, les rémanents sont exportés et/ou compostés, il n'y a pas de fertilisation, d'irrigation ou de traitements.

ANALYSE ET DIAGNOSTIC

Sur la base des éléments relevés lors de l'état des lieux des surfaces et des pratiques, une analyse est réalisée en s'appuyant sur la méthode Forces / Faiblesses / Opportunités / Menaces (FFOM).

Cette analyse vise à mettre en évidence les points forts et les points à améliorer d'origine interne (ex. machines à disposition) mais aussi les opportunités et les contraintes d'origine externe qui influencent le travail des jardiniers.

Elle porte sur l'ensemble des points étudiés à l'état initial : surfaces gérées, pratiques d'entretien, matériel et organisation. Les quatre axes sont résumés dans des tableaux comme celui présenté ci-après.

Point fort	Point à améliorer
Des pratiques en cours d'amélioration (gestion extensive des prairies, gestion adaptée des roselières)	Absence de bandes tampon en bordure des étangs et de la Promenthouse
Opportunité	Contrainte
Obtention de la certification Ecocert et volonté d'amélioration	Besoin de visibilité pour la recherche des balles

Exemple extrait de l'analyse pour les pratiques d'entretien du Golf Club Impérial (© Atelier Nature et Paysage)

OBJECTIFS DE LA GESTION DIFFÉRENCIÉE

Sur la base de l'analyse, des objectifs sont définis avec les gestionnaires pour établir des lignes directrices au plan de gestion différenciée. Les objectifs doivent correspondre aux attentes des gestionnaires pour leur site. De ces objectifs découleront des mesures à mettre en œuvre.

Le plan de gestion différenciée du Golf Club Impérial a été rédigé en tenant compte de la mesure 8 du Contrat Corridors Lac-Pied du Jura.

L'objectif n°6 « Renforcer la connectivité entre les surfaces du golf et les milieux adjacents » fait le lien avec cette mesure.

PROGRAMME D' ACTIONS

Une fois les objectifs définis, des mesures sont mises en place pour y répondre. Elles sont présentées sous la forme de fiches de mesures ou fiches actions et sont regroupées sous la forme d'un catalogue de mesures qui s'étalent sur une période donnée (5 ou 10 ans par exemple).

Finalement, chaque mesure est développée dans une fiche spécifique détaillant son contexte, l'objectif lié, les actions à mettre en œuvre, son degré de priorité, l'estimatif des coûts et éventuellement un calendrier de mise en œuvre et une carte de localisation.

Comme lors de la définition des objectifs, la réalisation du catalogue est menée en partenariat avec les gestionnaires en tenant compte de leurs besoins, de leurs priorités et de leurs moyens.

Le catalogue d'action peut également contenir des mesures de lutte contre les espèces néophytes ou indésirables (solidage, processionnaire du chêne, etc.), d'installation de nichoirs pour les oiseaux et les chauves-souris, de renaturation de plan d'eau ou encore des actions de préservation d'espèces ou de milieux rares et/ou menacés.

Dans le cas du Golf Club Impérial, 32 mesures ont découlé de l'élaboration du plan de gestion différenciée.

Parmi celles-ci, la mesure 9 « Création d'une prairie extensive sur un talus embroussaillé » a permis la revitalisation d'un talus à fort potentiel écologique utilisé auparavant comme zone de compost et colonisé par les ronces et les ligneux. Après le débroussaillage des arbustes et le décapage de la matière organique, le talus a étéensemencé avec la méthode dite de l'herbe à semence qui consiste à faucher une prairie « source » voisine pour ensuite répartir le foin et les graines qu'il contient sur la surface à ensemencer.

Cette mesure a permis de valoriser le potentiel de cette surface précédemment délaissée.



Talus après débroussaillage et décapage. L'ensemencement a été réalisé quelques semaines plus tard (© Atelier Nature et Paysage)

Perspectives

Une fois réalisé, le plan de gestion différenciée est confié aux gestionnaires du site qui doivent se l'approprier et veiller à sa bonne mise en œuvre. Dans certains cas, des mesures d'accompagnement peuvent être mises en place avec l'aide de prestataires externes spécialisés afin de faciliter la transition vers ces nouveaux modes de gestion.

Dans le cas du Golf Club Impérial, le plan de gestion différenciée a été rendu au printemps 2017 et est mis en œuvre depuis lors.



Le plan de gestion différencié, une démarche participative (© Atelier Nature et Paysage)

Pour en savoir plus :

- Conseil général du Val-de-Marne, 2010 : Guide de la gestion différenciée des espaces verts en Val-de-Marne, 24 p.
- Lhoumeau P., Lomet C., 2006 : La gestion différenciée à Rennes – guide de maintenance, Ville de Rennes, Direction des Jardins, 36 p.
- Meyer-Deisenhofer P., Pavillard M-H., 2007 : Entretien différencié, manuel d'entretien, Lausanne, direction de la sécurité sociale et de l'environnement, service des parcs et promenades
- Pansot C., 2009 : Guide de gestion différenciée à l'usage des collectivités (Guides pratiques nature et biodiversité), ANVL, Ile de France, Natureparif, 159 p.
- Plante & Cité, 2012 : Référentiel de gestion écologique des espaces verts, 70 p.

Impressum

Editeur : © DGE-BIODIV, 2018

Document réalisé en collaboration avec Atelier Nature et Paysage

Conception graphique : Atelier Nature et Paysage